

AVIS PUBLIC

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Stanstead, que le **18 novembre 2021**, à 10 h 00, à la salle des délibérations du Conseil à l'hôtel de ville sis au 425, rue Dufferin à Stanstead (Québec), JOB 3E2, seront vendus à l'enchère publique selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, les immeubles ci-après désignés pour satisfaire au paiement des taxes municipales, en capital et intérêts, payables à la Ville de Stanstead, à moins que lesdites taxes, en capital et intérêts, et les frais encourus ne soient acquittés avant la vente.

1. Les immeubles seront vendus avec bâtisses dessus érigées, s'il y a lieu, le tout, tels qu'ils se trouvent présentement, avec servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter. Chacun des immeubles sera vendu au plus haut enchérisseur.
2. L'adjudicataire est dès lors saisi de la propriété de l'immeuble adjugé et peut en prendre possession, sujet au retrait qui peut en être fait dans l'année qui suit, sans pouvoir cependant y enlever le bois ou les constructions pendant ladite année.
3. Au moment de la vente, l'adjudicataire doit produire un document attestant de son identité. Si l'adjudicataire est une personne morale, le représentant devra produire un document l'autorisant à enchérir ainsi que les documents constitutifs de la personne morale.
4. Au moment de l'adjudication s'ajoutent, s'il y a lieu, les frais judiciaires de la vente, les taxes TPS et TVQ lorsque cela s'applique. En vertu de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut se porter acquéreur des immeubles pour le montant des redevances.
5. L'ordre dans lequel les immeubles seront vendus sera déterminé lors d'un tirage au sort dès le début de l'enchère publique.
6. Le prix de l'adjudication de chacun des immeubles sera payable immédiatement en monnaie légale du Canada ou par chèque visé ou mandat poste établi en faveur de la Ville de Stanstead. À défaut de paiement immédiat, l'immeuble est remis immédiatement en vente.

7. Lorsque le délai d'un an pour exercer le retrait sera expiré, tout adjudicataire a droit à se faire consentir, à ses frais, un acte de vente final. Il doit faire radier, à ses frais, les charges affectant l'immeuble qui lui fut adjugé.
8. L'acte de vente final sera consenti sans aucune garantie et aux risques et périls de l'adjudicataire.

MESURES LIÉES À LA CRISE SANITAIRE

La tenue de la vente à l'enchère publique se fera dans le respect des mesures suivantes :

1. Le port du couvre-visage sera exigé conformément aux directives émises par les autorités;
2. Le nettoyage des mains sera obligatoire avant d'entrer dans la salle;
3. Une distance de deux mètres devra être respectée en tout temps à l'intérieur du bâtiment entre chaque personne;
4. Un registre des présences devra être complété et sera remis aux autorités de la santé publique si exigé;
5. Les certificats d'adjudication seront complétés après la vente à l'enchère et remis aux adjudicataires au cours des jours suivants.

Les immeubles faisant l'objet du présent avis se décrivent comme suit :

CONSCRIPTION FONCIÈRE DE STANSTEAD

IMMEUBLE 1

PROPRIÉTAIRE	LOT	TAXES MUNICIPALES	TAXES SCOLAIRES	TOTAL DES TAXES DUES
NOM Jean Lemieux Matricule 1186 91 5547 0 000 0003	5 075 201 et 5 076 893 du cadastre du Québec	5 809,54\$	0,00\$	5 809,54\$

IMMEUBLE 2

PROPRIÉTAIRE	LOT	TAXES MUNICIPALES	TAXES SCOLAIRES	TOTAL DES TAXES DUES
NOM Ernest J. Irwin Matricule 1186 57 7487 0 000 0003	5 075 357 du cadastre du Québec	5 233,24\$	108,67\$	5 341,91\$

IMMEUBLE 3

PROPRIÉTAIRE	LOT	TAXES MUNICIPALES	TAXES SCOLAIRES	TOTAL DES TAXES DUES
NOM Wendy Goodsell Matricule 1486 60 1499 0 000 0004	5 075 549 du cadastre du Québec	3 973,83\$	698,73\$	4 672,56\$

IMMEUBLE 4

PROPRIÉTAIRE	LOT	TAXES MUNICIPALES	TAXES SCOLAIRES	TOTAL DES TAXES DUES
NOM Éric Elliot Matricule 1496 91 1927 0 000 0009	5 075 582 du cadastre du Québec	7 476,51\$	63,57\$	7 540,08\$

IMMEUBLE 5

PROPRIÉTAIRE	LOT	TAXES MUNICIPALES	TAXES SCOLAIRES	TOTAL DES TAXES DUES
NOM Micael Desbiens Matricule 1486 63 3240 0 000 0009	5 075 644 du cadastre du Québec	5 846,68\$	303,63\$	6 150,31\$

IMMEUBLE 6

PROPRIÉTAIRE	LOT	TAXES MUNICIPALES	TAXES SCOLAIRES	TOTAL DES TAXES DUES
NOM 8661006 Canada Inc. Matricule 1586 33 1213 0 000 0002	5 075 801 du cadastre du Québec	36 890,49\$	221,49\$	37 111,98\$

IMMEUBLE 7

PROPRIÉTAIRE	LOT	TAXES MUNICIPALES	TAXES SCOLAIRES	TOTAL DES TAXES DUES
NOM Ronald Langevin Leslie Woodard Matricule 1687 08 9855 0 000 0007	5 076 292 du cadastre du Québec	3 265,17\$	104,55\$	3 369,72\$

IMMEUBLE 8

PROPRIÉTAIRE	LOT	TAXES MUNICIPALES	TAXES SCOLAIRES	TOTAL DES TAXES DUES
NOM Jean Lemieux Matricule 1186 56 9052 0 000 0005	5 076 611 du cadastre du Québec	3 324,89\$	85,27\$	3 410,16\$

Donné à Stanstead, le 1^{er} octobre 2021



JEAN-CHARLES BELLEMARE
Directeur général et secrétaire-trésorier
Ville de Stanstead
425, rue Dufferin, Stanstead (Québec) J0B 3E2
819-876-5560